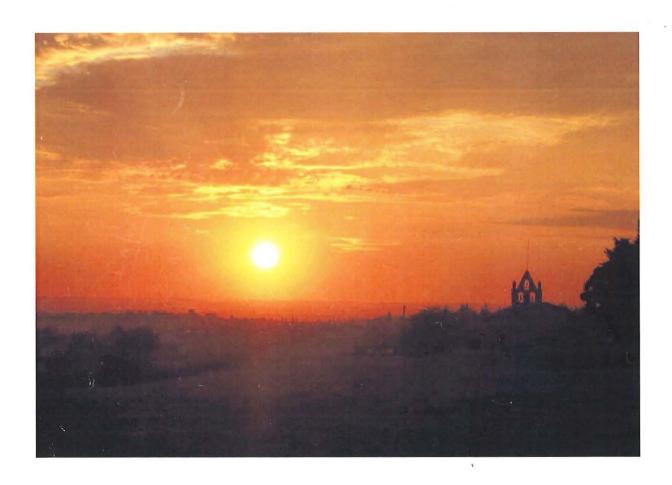


# Mervilla Infos

Bulletin d'information et de liaison édité par la Commune de Mervilla N° 49, Décembre 2010





#### Le mot du maire

«On » m'assure que les travaux sur la route des crêtes et le tourne à gauche chemin du moulin vont sous peu se terminer, mais quelles que soient les diverses raisons : c'est long et il y a encore plusieurs points de finition. Gardons espoir, ensuite nous verrons si le comportement des usagers nécessitera des retouches matérielles ou signalétiques pour amélioration. Au point de vue vitesse, les comptages effectués ces derniers temps chemin du moulin montrent que 1 conducteur sur 4 repart (au niveau du chemin du falcou) avec une vitesse supérieure à 50 km/h : cela est beaucoup trop rapide pour la sécurité de tous et des solutions vont être envisagées.

Çà y est, le nouveau SCOT est arrivé. Avant d'être approuvé, il est soumis à enquête publique. Il est consultable en mairie du 15 décembre 2010 au 4 février 2011 et vous pourrez faire part de vos remarques sur le cahier prévu à cet effet de manière à ce que nous participions tous à la construction de notre territoire. Après son approbation nous devrons mettre en conformité nos documents d'urbanisme avec les règlements nationaux (lois SRU, Grenelle 1 et 2 principalement), puis avec le niveau intermédiaire du SCOT, et enfin avec le PLH (Programme Local de l'Habitat) de notre communauté d'agglomération du Sicoval.

Comme je l'ai évoqué plusieurs fois, il nous faut envisager l'agrandissement de notre petite mairie. En effet la salle communale qui sert au conseil municipal, aux mariages ou à diverses réunions est trop «juste». Il nous faut aussi un plus grand espace pour les archives municipales (c'est obligatoire) et pour stocker quelques matériels. L'état de vétusté important (fissures sol et plafond et efficacité énergétique) nécessite une réfection quasi totale. Il faut aussi revoir notre système d'assainissement et permettre l'accès aux bâtiments recevant du public (église et mairie) des personnes à mobilité réduite (avant 2015). Le dossier va devenir urgent, et vu les délais d'instruction, de recherche de participations puis de réalisation, il faut commencer à y réfléchir et pour le moment examiner tout projet ou proposition : vous y êtes invités.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2011.

#### AU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 29 juin 2010

#### 1 Tarification des concessions dans le cimetière communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la révision des tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, de la manière suivante :

	Durée	TARIFS 2003	Tarifs 2010
Tombe 1 m x 2 m	30 ans	110 €	150 €
Tombe 1 m x 2 m	Perpétuelle	215 €	250 €
Caveau 2 m x 3 m	30 ans	320 €	350 €
Caveau 2 m x 3 m	Perpétuelle	460 €	500 €
Case columbarium	20 ans	80 €	100 €

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

# 2 <u>SITPA: Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal du Transport des Personnes Agées</u>

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de Monsieur le Président du SITPA informant la commune du souhait d'adhésion au SITPA des communes de Auragne, Castanet-Tolosan, Castelbiague, Moustajon, St Aventin, Sajas, Segreville.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales notamment l'article L 5211-18, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'adhésion au SITPA des communes mentionnées précédemment.

#### 3 SIVOS compétence portage des repas à domicile

Monsieur Henri DALENS adjoint au Maire explique l'opportunité d'adhérer au service du portage des repas à domicile assumé par le SIVOS des Portes de Lauragais et rappelle les explications qui ont été développées à ce sujet lors de la séance précédente.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal, considérant le retour positif au niveau des prestations et des éventuelles utilisations occasionnelles dans des circonstances graves décide d'adhérer à ce service et demande à Monsieur le Maire de transmettre la présente décision à Madame la Présidente du SIVOS

#### 4 Informations

1) SICCA

Monsieur le Maire informe que lors du contrôle de légalité exercé sur la dernière rédaction des statuts du SICCA votés par le Conseil Municipal lors de la séance du 6 avril 2010, Monsieur le Préfet a demandé, sur plusieurs points que ces statuts soient rédigés à nouveau dans le cadre de la loi.

2) SICOVAL: convention ADS (Application du Droit des Sols)

De même, Monsieur le Préfet demande au SICOVAL de procéder à une nouvelle rédaction de cette convention notamment en ce qui concerne l'article précisant la participation des communes.

3) Transports Scolaires et Transports A la Demande (TAD)

Il est mis l'accent sur les effets du TAD en période scolaire qui, par sa fréquence et son adaptabilité aux besoins du fait de sa plage horaire très large : 6 heures – zéro heures, vient se substituer aux transports scolaires du Conseil Général. En particulier lorsque les horaires scolaires des enfants sont décalés en matinée.

Monsieur le Maire soulève la question des transports scolaires financés par le Conseil Général à l'intérieur d'une commune pour des élèves des classes primaires. Une demande d'information sera transmise aux services des transports scolaires du Conseil Général.

4) Informations mobilier de la Gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de participation faite aux communes par le Maire de Castanet Tolosan en ce qui concerne l'achat du mobilier de la nouvelle gendarmerie.

Une réponse du Conseil Municipal avait été adressée à Monsieur le Maire de Castanet. Aujourd'hui ce dernier informe les municipalités concernées de la préparation d'une convention en vue de formaliser les modalités de leur participation.

5) Sécurité routière

a) Monsieur Denis LOUBET Conseiller Municipal informe l'assemblée qu'un « rodéo automobile »

a eu lieu sur le parking de la Mairie, la gendarmerie a été avertie de ce fait.

b) Monsieur Guillaume DAUDET Conseiller Municipal fait part de son inquiétude au sujet de la vitesse des véhicules circulant sur le chemin du moulin notamment aux abords du virage situé entre l'entrée du lotissement du Falcou et le 23 chemin du Moulin et demande si un aménagement pourrait être étudié à cet effet. Il est décidé de faire effectuer une étude par le SICOVAL en vue de sécuriser la zone.

#### Séance du 28 septembre 2010

# 1 <u>SMEAT – Examen du projet de SCOT de la grande Agglomération Toulousaine pour avis du conseil Municipal</u>.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de SCOT (schéma de Cohérence Territoriale) élaboré par le SMEAT était à la disposition du public et donne ensuite la parole à Monsieur Pierre VIALLARD adjoint au Maire chargé de son examen.

Monsieur VIALLARD informe donc le Conseil Municipal en expliquant que l'analyse des observations formulées sur le SCOT porte :

Sur l'accueil et la répartition de la population à l'horizon 2030.

Le scénario visant à accueillir 300 000 nouveaux habitants est parfois jugé trop ambitieux.

Sur l'accompagnement et la gestion de cet accueil démographique

Pour lequel on note:

- la suffisance de la ressource en eau,

- le besoin en matière de logements sociaux et de logements étudiants

- la nécessité d'une politique de maîtrise des coûts du foncier en ville intense,

le devenir du site de Francazal.

S'en dégagent les notions de ville intense et développement mesuré

Le principe distinguant « développement mesuré » « ville intense » et au sein de celle-ci le « cœur d'agglomération » semble admis.

Mais des questionnements contradictoires subsistent :

un risque de voir le cœur d'agglomération et la ville intense absorber une part de croissance trop importante au détriment de l'accueil dans des territoires de développement mesuré,

à l'inverse des densités jugées trop faibles,

- une surestimation de la capacité de la ville à se reconstruire sur elle-même

En ce qui concerne les problèmes intéressant de plus près la commune et notamment les espaces agricoles et naturels.

1- pour les espaces agricoles

Sur les espaces agricoles préservés ne devait pas être prévue d'extension urbaine :

la consommation des terres agricoles fertiles est jugée dommageable, au regard des besoins alimentaires de la population urbaine attendue.

Surviennent des questions :

Quel pourcentage des terres naturelles et agricoles est protégé sans qu'aucune urbanisation soit possible?

L'objectif national est de 50% de réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels au profit de l'urbain, le document d'orientations générales affiche le même objectif.

Et des propositions:

- Une prescription plutôt qu'une recommandation concernant l'usage des ZAP (Zones Agricoles Protégées) et des PAEN dans la couronne verte traduirait une réelle volonté de protection et de valorisation des espaces agricoles.

Donner de l'épaisseur à la Couronne verte, notamment en accompagnant les cours d'eau.

- Une carte de la nature des sols agricoles pour mettre en évidence les critères de préservation des terres agricoles.
- Des règles de recommandations pour encadrer la localisation des gravières. Sur ce point, il est demandé que l'on se fixe un objectif de 50 % de remise en état agricole de ces terrains.

1- pour les espaces naturels

Le travail engagé est salué ; néanmoins des remarques sont faites :

- la couronne verte aurait pu être localisée plus près de la ville intense,

- la localisation des futurs espaces récréatifs, hors cœur d'agglomération où la desserte en transports en commun est faible et trop éloignée de la ville intense.
- 2- Concernant les corridors écologiques
- Le manque de maillage,
- Des règles estimées trop permissives,
- Le fait que les espaces agricoles pourraient être intégrés dans les corridors,
- L'absence de continuité dans la ville intense.

Concernant l'énergie, des lacunes dans le document du SCOT :

- peu de propositions d'adaptation aux problèmes liés au climat, comme la prise en compte des îlots de chaleur en ville,
- Absence dans le document de la prise en compte du coût de l'énergie (transport urbain, aéronautique, développement urbain),
- Absence de réflexion sur la réserve de capacité foncière destinée à la production d'énergie (modèle des fermes solaires).
- 3- Concernant les risques technologiques et la santé publique
- Incompatibilité potentielle entre la densification autour des gares et les nuisances sonores.
- Incompatibilité entre l'accueil de population dans des quartiers situés à proximité d'un site Seveso.
- 4- Concernant l'accueil des activités
- Manque de compréhension concernant la hiérarchie des zones économiques,
- Absence de recommandation visant à minimiser les surfaces au sol des parkings commerciaux,
- Le DAC en cours prend t'il en compte toutes les spécificités des activités commerciales ?

La notion de commerce alimentaire est reprise dans le DAC pour définir les pôles notamment.

5- Concernant les transports et déplacements

La principale observation porte sur l'articulation entre SCOT et PDU sur l'importance du thème « relier » dans le DOG, et des transports en commun en général.

- le principe des « contrats d'axe » est majoritairement salué, cependant des observations et des questionnements sur la priorisation des contrats et des projets de TCSP.
- Une amélioration de la desserte de Francazal est sollicitée.
- La future ligne Envol s'avère pénalisée par la nécessité de « redescendre « jusqu'à la station de métro « Arènes » pour « remonter » vers l'aéroport.
- La définition des boulevards urbains est considérée comme ambiguë et juridiquement fragile: la vitesse maximale autorisée qui peut atteindre, sur certaines sections 70km/h semble trop élevée.
- Le SMEAT a supprimé la possibilité de concevoir des boulevards urbains intégrant des sections à 70 km/h.

Le SCOT suscite des remarques générales : le projet manque d'ambition

Vision à court terme et sans approche globale, notamment dans la prise en compte du Grenelle de l'Environnement, en particulier, sur la thématique énergétique.

Faiblesses dans la traduction de l'ambition du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dans les prescriptions du DOC (Document d' Orientations Générales).

La consommation d'espaces naturels et agricoles,

La mise en œuvre des projets de TCSP,

Les niveaux de densité en recommandation et non en prescription.

Le volet « urbanisme commercial » perçu comme permissif alors qu'il se veut restrictif par rapport aux grands centre commerciaux.

A l'inverse, des prescriptions trop ambitieuses avec risques d'effets pervers au-delà du SCOT,

Contraintes de constructibilité imposées dans les territoires de développement mesuré trop fortes et risque de voir se développer une urbanisation sur les territoires voisins.

Le projet retient que la mise en œuvre sera complexe.

Pour ce qui concerne la gestion économe des ressources naturelles, le SCOT se dote de quelques règles fondamentales :

- réduction de 50 % de consommation du sol par l'urbain par rapport aux périodes précédentes.
- La priorité donnée au renouvellement urbain et à l'intensification, nouveau mode de production de la ville sur elle-même qui doit progressivement prendre le relais des opérations en extension.
- Toute nouvelle urbanisation est circonscrite aux territoires de développement identifiés par le projet de SCOT,
- Le mitage de l'espace agricole comme l'extension des hameaux sont interdits hors territoires d'urbanisation future (pixels) afin de limiter la dispersion de l'habitat et de l'activité sur le territoire agricole.

- Les développements en centre-bourgs et noyaux villageois sont prioritaires par rapport à l'urbanisation de territoires (pixels) plus excentrés. Ces extensions excentrées devront faire l'objet d'orientations d'aménagement soumises pour validation au SMEAT.
- Dans les territoires de développement mesuré, les capacités foncières en extension pourront être consommées à hauteur de 50% avant 2020 et 50% après 2020 dans le respect des différentes densités recommandées.
- Les risques évoqués d'étalement urbain au-delà du SCOT existent et il appartient au SMEAT y compris dans le cadre de l'inter SCOT, de veiller au respect des options fortes d'aménagement posées dans la Vision stratégique, notamment sur la polarisation du développement et la préservation des espaces agricoles et naturels, pour les réguler.

#### 2 SICOVAL - Elaboration du 3º Plan Local de l'Habitat. Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu notification de la délibération n° 2010-158 du Conseil de Communauté du SICOVAL en date du 5 juillet 2010 ayant pour objet l'approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2010-2015 du SICOVAL.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le déroulement de l'étude du PLH, lancée par le SICOVAL au mois de janvier 2009, conformément aux articles R302-1 à R302-1-4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Phase 1: élaboration d'un diagnostic habitat,
- Phase 2 : définition d'orientations stratégiques,
- Phase 3: présentation d'un programme d'actions.

Cette étude a donné lieu à plusieurs réunions de travail rassemblant des élus, des techniciens du SICOVAL et des communes, des institutions (Etat, Conseil Général, SMEAT, ...) et des professionnels de l'Habitat.

Les contenus de ces différentes phases ont été présentés à l'issue de chacune d'entre elles aux Commissions Aménagement de l'Espace et PLH et Solidarité et Cohésion Sociale et au Conseil de Communauté du SICOVAL.

Face aux enjeux et problématiques mis en avant par le diagnostic territorial du SICOVAL, cinq grandes orientations cadres ont été validées.

Orientation I: produire 1000 logements familiaux par an,

Orientation II: produire 50% de logements aidés,

Orientation III: prendre en compte les besoins en logement des publics spécifiques,

Orientation IV: placer l'habitant au cœur de la politique habitat,

Orientation V : accompagner les communes pour un développement de l'habitat équilibré et solidaire,

A partir de ces orientations stratégiques un programme d'actions a été décliné :

Fiche-action 1 : L'habitat : une politique à inscrire dans la dynamique de développement économique de l'emploi et des transports

Fiche-action 2: La traduction du PLH dans les documents d'urbanisme

Fiche-action 3 : Une déclinaison solidaire de la production de logements sur le territoire

Fiche-action 4 : Une stratégie foncière au service d'un projet d'habitat

Fiche-action 5 : Des opérations d'aménagement en faveur de la mixité sociale et urbaine

Fiche-action 6 : Une démarche pour un territoire durable et solidaire : la chartre qualité habitat

Fiche-action 7 : Le renouvellement urbain ; un des piliers du développement résidentiel

Fiche-action 8: Pour l'accueil des familles, un déploiement nécessaire du parc locatif social et intermédiaire

Fiche-action 9: Le parc social existant: un patrimoine à conserver

Fiche-action 10: Mieux appréhender la gestion du parc locatif social

Fiche-action 11: Le soutien aux primo accédants: l'accession à prix abordable

Fiche-action 12: Un programme pour soutenir l'amélioration du parc privé

Fiche-action 13 : Une opération spécifique : la requalification de la copropriété dégradée des Floralies

Fiche-action 14: L'accueil temporaire d'urgence et d'insertion

Fiche-action 15 : L'accompagnement des ménages les plus défavorisés

Fiche-action 16 : Du besoin d'adaptation à la dépendance : un éventail de modes d'habiter à décliner pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

Fiche-action 17 : Le logement étudiant

Fiche-action 18: Le logement des jeunes

Fiche-action 19: Les conditions d'accueil des gens du voyage à améliorer

Fiche-action 20: Pour un accès égalitaire à l'information

Fiche-action 21 : Une évaluation continue pour une politique de l'habitat dynamique

Le Conseil de Communauté s'étant prononcé favorablement sur ces points ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2009-107 du 8 juin 2009 approuvant la Phase 1: élaboration d'un diagnostic habitat du PLH du SICOVAL, et n° 2010-158 du 5 juillet 2010 approuvant le projet PLH du SICOVAL dans sa globalité;

Conformément aux articles L302-2 et R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, les conseils municipaux des communes concernées disposent d'un délai de 2 mois à compter de la notification pour délibérer sur le projet de PLH.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide d'approuver le projet de PLH du SICOVAL à l'unanimité des membres présents.

#### 3 RD 95 - Projet d'urbanisation - 3° tranche de travaux - financement - Prêt Caisse Epargne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le financement de la 3° tranche de travaux d'urbanisation de la RD 95 (partie carrefour croix blanche et chemin du Moulin) a été prévu au budget communal par un emprunt.

A cet effet plusieurs organismes prêteurs ont été sollicités pour émettre des propositions de financement, notamment la Caisse Epargne de Haute-Garonne, qui propose le taux d'intérêt le plus avantageux : 3.40 % pour un montant emprunté de 90 000 euros (quatre vingt dix mille euros). Le remboursement s'effectue en 15 années, les fonds sont débloqués dans un délai qui débute dès la signature du contrat et s'achève au plus tard vingt quatre mois suivant cette date.

La collectivité contractante s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Ouî cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne de la Haute-Garonne. Demande à Monsieur le préfet de bien vouloir viser la présente délibération et le contrat annexé.

#### 4 Pool Routier Intercommunal - Transfert de Pool Routier à la commune de Clermont le Fort

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de transfert de Pool Routier formulée par Monsieur ATTALI conseiller municipal de la commune de Clermont le Fort à laquelle il a répondu favorablement par courrier du 13 juillet 2010.

Cette demande vise au transfert, dans le cadre du Pool Routier intercommunal 2009/2010, de la somme de 18 491 euros hors taxes pour la réalisation de travaux subventionnés à hauteur de 12 250 euros.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Conseil Général demande une délibération afin de finaliser le dossier. Cette dernière sera présentée en commission permanente afin d'établir le nouvel arrêté.

Le Conseil Municipal oui cet exposé, et après en avoir délibéré : adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents,

#### 5 Achat d'une parcelle de terrain aux consorts Garail

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la déclaration préalable DP 031 340 09 V005 du 03.09.2009 déposée par les consorts Garail en vue de diviser une parcelle de terrain leur appartenant et cadastrée section B n° 219.

Cette division de parcelle jouxtant la voie communale (chemin du Moulin) a fait l'objet d'une demande d'alignement (arrêté municipal du 14 novembre 2008).

Le document d'arpentage établi par la SELARL SANSAC-CIVADE géomètres experts fait apparaître une parcelle de 374 m2 cadastrée section B n° 436 dont la majeure partie constitue la voirie du chemin du Moulin et destinée à être cédée à la commune au prix de un euro.

Oui cet exposé, compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de procéder à l'achat de la parcelle B 436 pour le prix de un euro,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat et toutes pièces inhérentes à ce dossier,
- demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir viser la présente délibération.

#### 6 RD 95 - Chemin de l'Eglise - Acquisition de parcelles.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'emprise des travaux d'urbanisation de la RD 95 et notamment la 3° tranche comprise entre le carrefour dit de la croix blanche et du chemin du moulin oblige la commune à l'acquisition de l'assiette foncière nécessaire à la sécurisation dont ces travaux sont l'objet. Pour ce faire un relevé parcellaire et un document d'arpentage ont été établis par la société GE-infra géomètres experts 174 avenue de Saint Exupéry 31400 TOULOUSE.

Les parcelles à acquérir à chacun des propriétaires concernés sont les suivantes :

En ce qui concerne les consorts de Viguerie - Mouret :

- section A numéro 253 superficie 1 a 29 ca lieudit la Garrigue
- section A numéro 254 superficie 2 a 55 ca lieudit la Garrigue
- section A numéro 256 superficie 1 a 46 ca lieudit la Garrigue
- section A numéro 259 superficie 49 ca lieudit la Garrigue
- section B numéro 444 superficie 28 ca le château
- section B numéro 445 superficie 1 a 57 ca le château
- section B numéro 446 superficie 1 a 18 ca le château
- section B numéro 447 superficie 3 a 11 ca le château

#### En ce qui concerne les consorts Lerrede Claude :

- section B numéro 441 superficie 26 ca le château
- section B numéro 442 superficie 1 a 29 ca le château

A noter que ce document d'arpentage inclut dans cette assiette foncière deux parcelles appartenant à la commune cadastrées comme suit :

- section A numéro 249 superficie 1 a 49 ca lieu dit Pontoise
- section B numéro 250 superficie 1 a 82 ca lieu dit Pontoise

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que l'ensemble des parcelles correspondant à chaque propriétaire soit acquis pour le prix de un euro.

Compte tenu de qui précède et de l'accord de principe de chacun des propriétaires énumérés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré :

Vu l'article L111-1 du code général de la propriété et des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier, Vu l'inscription au budget de la somme nécessaire à cette acquisition,

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'achat et toutes pièces inhérentes à ce dossier aux prix fixé ci-dessus, Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir viser la présente.

#### 7 Décision modificative nº 1/2010

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres et articles du budget de l'exercice 2010 sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ciaprès :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 : Entretien de bâtiments	7 500.00 €	
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		600.00€
D 6453 : Cotisations caisse retraite		400.00 €
D 65549: Contribution SDE HG		6 500.00 €
D 2112 : Terrains de voirie		2 000.00 €
D 21534 : Réseaux d'électrification	2 000 €	
D 2112 : Terrains de voirie		200.00€
TOTAL D 041 : opérations patrimoniales		200.00 €
R 1328 : Autre subventions non transférables		200.00 €
TOTAL R 041 : opérations patrimoniales		200.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués ci-dessus.
- Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir viser la présente délibération.

# 8 <u>SIVOS - Modification statutaire - modification du périmètre - adhésion de la commune de St Foy d'Aigrefeuille.</u>

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier suivant :

Notre commune est membre du SIVOS des Portes du Lauragais. A ce titre, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales, notre conseil municipal doit être consulté sur toutes décisions prises par le comité syndical du SIVOS qui modifient les statuts du syndicat.

Lors de son assemblée générale du 16 septembre 2010, le comité syndical du SIVOS a approuvé la modification statutaire visant à modifier le périmètre d'intervention du SIVOS, par l'adjonction de la commune de St-Foy-d'Aigrefeuille.

Conformément aux dispositions du **CGCT**, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement.

(deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité doit nécessairement comprendre l'accord des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le conseil Municipal, par 7 voix POUR et 1 abstention, vu la délibération n°065-2010 du comité syndical du SIVOS des Portes du Lauragais, approuve ces modifications statutaires et Invite Monsieur le Maire à inotifier cette délibération à Mme la Présidente du Syndicat.

#### 9 Informations diverses

1) SAGE Schéma Aménagement et de Gestion de l'Eau

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception en Mairie du dossier de consultation du périmètre du SAGE (Hers mort-Girou) établi par le Conseil Général.

Ce dossier reste à disposition des élus pour consultation et avis futur.

#### 2) SICOVAL: politique d'abattement à la taxe d'habitation

Monsieur le Maire expose que par suite de la suppression de la taxe professionnelle, le SICOVAL se voit transférer la Taxe d'Habitation perçue antérieurement par le Conseil Général. Avant fin mars 2011, le SICOVAL devra donc voter un taux de Taxe d'Habitation. A ce titre, le SICOVAL devra avant le 1er novembre 2010 définir une politique d'abattement.

#### 3) Adhésion de la commune de Ramonville à la CUGT Toulouse

La commune de Ramonville St Agne a confirmé par délibération de son Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009 sa demande d'adhésion à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. La majorité des délégués des communes membres du SICOVAL se sont prononcés contre le départ de cette commune vers la CUGT lors du Conseil de Communauté du 13 septembre 2010. La commune de Ramonville St Agne restera donc membre du SICOVAL pour le moment.

#### 4) SICOVAL « opération élus témoins »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'opération de sensibilisation menée par le SICOVAL afin de réduire de manière conséquente la production de déchets.

Le SICOVAL demande donc aux élus de se porter candidats pour participer à cette opération de sensibilisation. Cette dernière se concrétisera sur une période de 3 mois par le choix de 4 gestes écocitoyens parmi 10 proposés et peser les différents déchets (1 mois sans changer ses habitudes et 2 mois en pratiquant 4 gestes).

#### 5) Ecole de vélo « Villeneuve cycliste »

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier reçu du responsable du vélo club de Villeneuve Cycliste pour la mise à disposition de ce club d'un terrain communal afin d'organiser un parcours temporaire de descente.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré constate que l'assiette du terrain demandé est en majeure partie située en propriété privée et doit donc éventuellement être orientée vers le propriétaire.

#### Séance du 2 décembre 2010

#### 1 SICOVAL - approbation du projet du Programme Local de l'Habitat 2010-2015.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu notification de la délibération n° 2010-302 du Conseil de Communauté du SICOVAL en date du 18 octobre 2010 ayant pour objet l'approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2010-2015 du SICOVAL modifié suite à l'avis de l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les demandes de modifications de la part de l'Etat portent sur les points suivants :

- redéfinir les objectifs d'accession à la propriété,

- déterminer des objectifs de production de logements locatifs à loyer libre,

- préciser la typologie de l'offre nouvelle en logements locatifs sociaux et très sociaux,
- distinguer la part de production en neuf, en réhabilitation et en renouvellement urbain,

renforcer l'action en matière de lutte contre l'habitat indigne,

déterminer la taille des logements à produire,

 développer les actions en faveur d'une offre adaptée aux publics spécifiques (logement étudiant, accueil des gens du voyage, logement des personnes défavorisées et logement des personnes âgées),

territorialiser la production de logements,

- renforcer l'articulation entre PLH et documents d'urbanisme,
- lutter contre l'étalement urbain et limiter la consommation foncière,

afficher les moyens nécessaires à la mise en œuvre du PLH.

Les réponses apportées à ces demandes de modifications sont précisées dans le document joint en annexe à la présente délibération.

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2009-107 du 8 juin 2009 approuvant la phase 1 : élaboration d'un diagnostic habitat du PLH du Sicoval et n° 2010-158 du 5 juillet 2010 approuvant le projet PLH du Sicoval dans sa globalité ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2010- du 18 octobre 2010 approuvant le projet PLH du Sicoval modifié suite à l'avis de l'Etat;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide d'approuver le projet de PLH du SICOVAL à l'unanimité des membres présents.

# 2 <u>Personnel communal – dispositions de la loi nº 2007-209.</u> <u>Détermination du taux Promus / Promouvables 2011.</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les nouvelles dispositions, d'application immédiate, introduites par la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifié) prévoient que tout avancement de grade, concernant le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus, est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Ce taux peut varier de 0 % à 100 %. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emploi des agents de police. Il est précisé qu'aucun agent, dans le cadre du texte réglementaire, ne peut bénéficier d'un avancement après la date de parution des textes tant que la collectivité n'a pas délibéré.

De plus, l'autorité territoriale reste libre de nommer les agents à un grade d'avancement ou de ne pas les inscrire au tableau d'avancement de grade même si les taux le permettent. Elle ne peut, toutefois, procéder aux nominations que dans la limite des taux fixés par le Conseil Municipal.

En outre, ces nouvelles dispositions ne dispensent pas la collectivité de saisir la Commission Administrative Paritaire (CAP) compétente qui doit émettre un avis sur les conditions statutaires remplies par chaque Agent, préalablement à toute nomination par avancement de grade. Le Conseil Municipal décide de fixer le taux à 100% en ce qui concerne les agents à promouvoir éventuellement en 2011,

#### 3 Personnel communal - création d'emplois temporaires - besoins saisonniers 2011.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les créations d'emplois temporaires liés à des besoins occasionnels et saisonniers de la commune.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de recrutement des agents non titulaires prévues par l'article 3 (alinéa 2) de la loi du 26 janvier 1984 (complétée par le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006) qui prévoit notamment la possibilité de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois.

Le service administratif est concerné par l'embauche de personnel saisonnier sur la commune. Chaque année, il peut être nécessaire de faire appel à des agents occasionnels.

Compte tenu des besoins évalués pour l'année 2011, le Conseil Municipal décide :

 La création dans le cadre de l'article 3 (alinéa 2) de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 des emplois suivants :

Service administratif: 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe.

• D'autoriser le Maire à procéder aux nominations sur ces postes en fonction des besoins effectifs.

# 4 <u>Commune de Castanet-Tolosan – participation des communes à l'achat</u> <u>du mobilier de la nouvelle caserne de gendarmerie</u>.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception de la délibération du Conseil Municipal de la commune de Castanet-Tolosan fixant la participation des communes dépendantes de la brigade de gendarmerie de Castanet à l'achat du mobilier pour la nouvelle caserne.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les derniers courriers échangés avec la commune de Castanet Tolosan et notamment le fait que la commune de Mervilla déciderait de sa participation qu'après avoir pris connaissance des décisions de l'Etat et du Conseil Général par rapport à l'aide que ces derniers seraient susceptibles d'accorder vis-à-vis de ce financement.

Il s'avère que les réponses de ces organismes sont négatives.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, considérant qu'il n'est pas fait obligation à la commune de participer à ces frais décide de ne pas participer à cet achat.

#### 5 Décision modificative n° 3/2010.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres et articles du budget de l'exercice 2010 sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 : Entretien de bâtiments	500.00 €	
D 65549 : Participations aux SDE HG		500.00 €
D 61522 : Entretien de bâtiments	1 000.00 €	
D 6411 : Personnel titulaire		1 000.00 €
D 6611 : Intérêts des emprunts	2 000.00 €	
D 66111 : Intérêts des emprunts		2 000.00 €
D 61521: Entretien des terrains	3 200.00 €	
D 61523 : Entretien des voies et réseaux		3 200.00 €
D 2313 - 0078 : PRI 2007/2008	10 000.00 €	
D 2315 - 0078 : PRI 2007/2008		10 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués ci-dessus.

#### 6 Informations diverses

1) Adhésion de la commune de Ste Foy d'Aigrefeuille au SIVOS

Monsieur DALENS adjoint au Maire rappelle le vote du Conseil Municipal favorable à l'adhésion de la commune de Ste Foy d'Aigrefeuille au SIVOS.

Il informe ensuite l'assemblée du fait que bon nombre de communes du SIVOS n'ont pas encore délibéré pour cette adhésion favorisant ainsi un accord tacite alors que le 12 octobre 2010, la commune de Ste Foy d'Aigrefeuille retirait sa demande d'adhésion pour la compétence petite enfance, mais n'étant pas suivi par son conseil municipal qui demandait au contraire que la consultation des communes du SIVOS soit poursuivie jusqu'à son terme.

En tout état de cause M. DALENS explique qu'il ne sera pas demandé un deuxième vote au Conseil Municipal pour infirmer la première décision de la Commune favorable à cette adhésion.

- 2) SICCA: Madame MONDOT fait le compte rendu du dernier Comité Syndical du SICCA et informe le Conseil Municipal de l'envoi par le SICCA des nouveaux tarifs de fonctionnement pour 2011. Il est précisé que les coûts ce qui concerne les crèches restent stables mais que de nouveaux problèmes financiers se font jour en ce qui concerne le centre de loisirs. Il sera également procédé à une nouvelle répartition des tarifs au niveau des familles.
  - 3) SCOT: Information du Maire sur la prochaine ouverture d'enquête publique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui aura lieu du 15 décembre 2010 au 4 février 2011. Les élus sont invités à venir consulter le dossier à leur disposition en Mairie.
  - 4) Travaux sur la RD95 3° tranche/ Les travaux d'urbanisation étant en voie d'achèvement un point est fait sur ces derniers. Seul l'aménagement central du carrefour RD95/Moulin reste à réaliser par l'entreprise ERGS sous les directives de la D.D.T et la signalisation.

# Le champignon le plus vénéneux, c'est celui qu'on trouve dans les voitures. [Coluche]

Les automobilistes ne respectent pas les limitations de vitesse sur le chemin du moulin, en particulier au niveau du virage en aveugle (croisement avec le chemin du Falcou) où nous avons fait effectuer des mesures par la Direction Départementale des Territoires.

Le résultat le plus emblématique est le suivant : 1 voiture sur 4 est en excès de vitesse à la sortie du virage en direction de la RD95. Quand on ajoute à cela le fait que 50 km/h c'est déjà trop rapide pour un virage aveugle et sans trottoir ...

Il n'est maintenant plus possible de se cacher les yeux, et nous nous devons d'agir avant qu'un accident se produise.

Les solutions que nous allons envisager portent sur les axes suivants :

#### 1) Appel au civisme :

Campagne d'information et de sensibilisation par la distribution d'une notice d'information à tous les habitants et usagers du chemin du moulin et, dans la mesure du possible, discussions et échanges sur ce thème.

#### 2) Répression:

Demande à la gendarmerie de Castanet-Tolosan de procéder à des contrôles de vitesse. Transmission à la gendarmerie de Castanet des délits de « vitesse excessive » constaté par les officiers de police judiciaire (Maire et Adjoints).

#### 3) Sécurisation:

Lancement d'une étude en vue de sécuriser la portion de route en amont et en aval. Suite à cette étude une phase de concertation avec les riverains sera lancée.

#### Rappel sur les statistiques d'accidents (France métropolitaine, année 2009)

Chaque jour 12 personnes trouvent la mort sur les routes françaises, 249 personnes sont blessées dont 12 vont conserver à vie des séquelles majeures : lésions avec perte de substance nerveuse (encéphale, moelle épinière, racines nerveuses) ou perte d'un membre ou destruction de grosses articulations.

Quelques chiffres clés sur les conséquences des accidents de la circulation :

Nombre de personnes tuées : 4 273 Nombre de personnes blessées : 90 934

Dont hospitalisées: 33 323

Coût global de l'insécurité routière : 24,7 milliards d'euros

Vous trouverez d'autres informations sur le site : <a href="http://www.preventionroutiere.asso.fr/">http://www.preventionroutiere.asso.fr/</a> en particulier une étude sur le risque d'accident pour les enfants en fonction de leur âge.

Guillaume Daudet. Correspondant sécurité routière auprès de la préfecture.

#### Parole de jeune

#### Les transports pour les jeunes de Mervilla :

Mervilla, près de Toulouse néanmoins à la campagne, c'est comme allier l'utile à l'agréable... à condition d'avoir une voiture (ou un bon moyen de transport) car à pied ou à vélo, la moindre petite commission devient un marathon. Par exemple : aller acheter une baguette de pain (seriez-vous prêt à descendre à Castanet tous les jours à vélo ?).

Le problème pour nous les jeunes, c'est que nous sommes (malheureusement) dépendants de nos parents, qui, s'ils nous écoutaient, seraient devenus taxis à pleins temps!

Mais un moyen (plus que connu), simple, pratique et peu coûteux a été mis en place, il s'agit du Transport à la demande (plus communément appelé TAD). Il permet de réserver un trajet (minimum deux heures avant) vers les communes alentours et (surtout) au métro à Ramonville!

Ce transport permet de se déplacer avec un minimum de planification, ainsi une plus grande autonomie nous est autorisée et tout cela presque gratuitement!

Pour l'aller, c'est presque irréprochable (sauf quelques fois où on se retrouve «planté» à son arrêt) ; c'est pour le retour depuis Ramonville qu'il y a quelques petits inconvénients : les navettes passent toutes les demi-heures et les passages sont assez vagues donc il est fort possible de pouvoir rester une demi-heure supplémentaire... Ce qui est surtout gênant l'hiver (ce que j'ai pu personnellement vérifier maintes fois) et lorsqu'on est assez pressé (il faut prévoir environ 30 minutes avant l'heure fixée pour être chez soi — et respecter l'horaire indiqué par les parents - ce qui dans le cas d'une sortie en ville peut-être assez ennuyeux ...).

En revanche, il subsiste un manque de moyens de transports en semaine afin de rentrer à n'importe quelle heure (autre que le ramassage scolaire prévu pour UN aller et UN retour par jour à heures fixes). En effet, je vise ici les ados du collège qui ont dû connaître au moins une fois une après-midi entière passée en permanence alors qu'un copain habitant le même coin ait pu rentrer chez lui, sans encombres car ses parents sont venu le chercher... Où plus généralement de voir le matin dans chaque voiture maximum deux personnes, alors que vous et votre voisin empruntez presque le même chemin (à un ou deux détours près...).

Le co-voiturage serait une très bonne solution à développer. Un moyen également bon pour la planète et le porte-monnaie! Et puis ce serait un peu moins morne que de partir tout seul dans sa voiture à 7h00.

Bonne Année 2011 pleine d'idées de nouveaux transports.

Adrien Decroix Elève de 3<sup>ième</sup>, collège Bellevue

#### Informations TISSEO

PASTEL pour les moins de 26 ans : 10€/mois = trajets illimités.

Plus de 200 000 jeunes bénéficient des tarifs préférentiels mis en place par Tisséo. Pour profiter vous aussi de l'abonnement mensuel à 10 € pour un accès illimité au réseau de métro, tram et bus, ou encore de 10 déplacements pour 4 €, demandez votre carte Pastel. Pour vous la procurer rendez-vous dans une agence commerciale Tisseo muni d'une photographie récente et d'une pièce d'identité valide, ou compléter le formulaire sur <a href="www.tisseo.fr">www.tisseo.fr</a>. Vous pourrez ensuite charger votre abonnement dans les distributeurs automatiques de titres, auprès des commerçants partenaires ou des points vente Tisseo.

ACTIVÉO pour les salariés : trajets illimités = 17€/mois (prise en charge employeur déduite).

Vous êtes salarié? Simplifiez vos déplacements et faites des économies grâce à ACTIVÉO! Cet abonnement annuel mensualisé à 17€/mois vous permet des déplacements illimités sur l'ensemble du réseau bus, métro, tram. ACTIVÉO s'inscrit dans le cadre de la prime transport qui impose à votre employeur une prise en charge minimale de 50%. Pour vous rendre à votre travail ou pour tout autre déplacement, du lundi au dimanche, toute l'année, ACIVÉO vous permet de voyager l'esprit libéré pour 17€/mois au lieu de 34. Renseignez-vous auprès de votre employeur, des agents Tisseo dans l'agence commerciale la plus proche ou téléchargez le bulletin d'inscription sur le site <u>www.tisseo.fr</u>.

TAD zonal: rappel des principes de fonctionnement des liaisons transversales.

Le TAD zonal est un mode de transport collectif qui relie des points d'arrêt situés sur une zone définie à un mode de transport lourd (métro, bue, tram). Si cela ne pénalise pas l'organisation des trajets radiaux, des liaisons transversales sont réalisées.

- il faut réserver 2 heures avant le départ.
- Les arrêts communs TAD et ligne régulière fonctionnent en complémentarité. Le TAD zonal est déclenché s'il n'y a pas de passage de la ligne régulière 15 minutes avant ou après.
- Les groupes sont limités à 5 personnes maximum.
- La centrale de réservation définit une heure de prise en charge mais ne s'engage pas sur l'heure d'arrivée. Le temps de trajet n'excède pas 30 minutes.
- Les liaisons transversales (sans connexion avec le mode lourd) sont réalisées si elles s'intègrent dans l'organisation radiale des véhicules de et vers le Hub (métro Ramonville ou Université Paul Sabatier). Certaines liaisons transversales opposées devront repasser par le Hub.
- Les tarifs Tisseo s'appliquent au TAD. Il faut être muni d'un titre de transport pour accéder au service. Le conducteur doit être en capacité de vendre des titres 1 et 2 déplacements.

## **Emploi**

- Vous êtes à la recherche d'un emploi ...
- Vous êtes salarié à la recherche d'informations ...

La Direction Economie et Emploi du Sicoval vous propose de rencontrer son équipe de conseillers emploi-formation située au sein de la Maison Commune Emploi Formation du Sud-Est Toulousain - Village d'Entreprises - Bâtiment 10 à Labège-Innopole :

#### BAIE (Base d'Accueil Interactive pour l'Emploi)

Un suivi personnalisé pou toute demande concernant:

- > L'orientation professionnelle
- > La recherche d'emploi
- > Le choix d'une formation

Une mise en relation sur des offres d'emplois Contact: 05 61 28 71 10

#### PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

Un accompagnement renforcé pour faciliter une insertion professionnelle durable

- La prise en compte de votre situation par un référent unique
- > Une gamme de plus de 30 actions (définition d'un projet professionnel, aide à la mobilité, formation, recherche active d'emploi, ....)

oUn réseau d'offres d'emplois spécifique au PLIE Contact: 05 61 28 71 05

Vous souhaitez consulter des offres d'emplois...

A partir du mois de septembre 2010, votre mairie ou le Point Accueil Emploi de votre commune recevra les offres d'emplois recueillies par le Pôle Recrutement de la Direction Economie et Emploi du Sicoval. Ces offres d'emplois seront donc consultables. Si vous êtes intéressés par l'une d'elles, il vous suffira de suivre la procédure créée à cet effet.

#### N'hésitez pas à venir nous voir !!!

Vous êtes un chef d'entreprise et vous souhaitez recruter ...

#### Le Service Emploi Entreprises

Un service pour vous permettre de développer l'activité de votre entreprise o L'aide au recrutement

- > aide à la définition du poste,
- > sélection des candidats ...

L'information et le conseil sur les dispositifs de recrutement Contact: 05 61 28 71 03

# ETAT CIVIL Naissances 18 octobre 2010 Luca PAPADIA 26 octobre 2010 Macéo GARAIL

#### Un nouveau service de collecte des déchets à vocation sociale

Ce service s'adresse aux habitants de tous âges souffrant d'un handicap provisoire ou permanent, ainsi qu'aux personnes sans véhicule qui ne peuvent se rendre dans une déchèteries par leurs propres moyens. Pour faire enlever leurs déchets verts, encombrants ou leurs équipements électriques et électroniques, **les usagers doivent contacter leur Mairie**, qui relaiera la demande auprès du Sicoval. Un rendez-vous sera ensuite pris avec les habitants, qui devront être présents lors du passage des agents. Ceux-ci pourront être amenés à entrer dans les propriétés privées pour enlever les déchets. Le recours à ce service, sans surcoût pour ceux qui y font appel, est limité à 4 interventions par an.

#### Ouverture du nouveau centre de transfert

Opérationnel depuis début septembre, le nouveau centre de transfert des déchets de la Balme à Belberaud est un lieu de regroupement et de simple transit, sans stockage, des déchets collectés en porte à porte par les camions-bennes. Déversés dans des semi-remorques de plus grande capacité, les déchets sont ensuite acheminés vers l'usine d'incinération et le centre de tri de Bessières.

Contraints auparavant de faire une quarantaine de kilomètres pour aller vider leur chargement au centre de transfert de l'Union, les camions-bennes roulent désormais moins, limitant leurs émissions de gaz à effet de serre. En permettant d'économiser  $160\ 000\ \emph{e}/an$ , ce nouvel équipement permettra de maîtriser la redevance.

### SOYEZ ZEN AVEC LE TREMPLIN

Des week-end en tête à tête avec votre aspirateur et votre table à repasser, des mercredi débordant d'activités, un jardin à protéger de la froidure, des travaux commencés cet été délaissés pour les vacances... Le Tremplin en un coup de fil vous apporte les solutions.

Le Tremplin fête cette année ses 20 ans et possède la certification qualité Cèdre. Il met à disposition du personnel pour le ménage, le repassage, le jardinage, la garde d'enfants de plus de 3 ans... Il assure également des entretiens de locaux, d'espaces verts, des manutentions diverses, auprès d'entreprises, de collectivités

L'équipe du Tremplin répartie sur un large territoire en Haute Garonne évalue, forme, accompagne et mobilise ses salariés pour la progression de leur parcours professionnel. A l'antenne de Castanet Tolosan, 270 clients lui ont fait confiance en 2009, 110 salariés de cette même antenne leur ont été mis à disposition. Comme eux bénéficiez de 50% de déduction fiscale et épargnez-vous les contraintes administratives. Fournissez les consignes et le matériel, le Tremplin se charge du reste.

Afin d'illustrer au mieux notre fonctionnement, vous pourrez lire ci-dessous un exemple de parcours de salarié au sein de l'association :

Mr V. s'est inscrit au Tremplin en Septembre 09. Il a 55 ans et a travaillé 19 ans comme topographe, puis 2 ans en tant que conducteur de minibus. Il vient de mettre fin à un emploi de poissonnier dans un supermarché. Il travaille déjà pour des particuliers comme « hommes toutes mains » et souhaite avoir un statut d'auto-entrepreneur.

La conseillère en insertion du Tremplin le reçoit et l'oriente, vers une action du Conseil Régional, en faveur de la création d'entreprise. Le projet est invalidé, pour plusieurs raisons : pas d'apport personnel, pas de matériel et pas de véhicule.

Il effectue pendant le même temps des missions de jardinage et de bricolage au Tremplin, qui se passent très bien. Il est cependant limité par le manque de moyen de locomotion.

La priorité est donc la recherche de financement pour l'achat d'un véhicule.

Il dépose, sur les conseils de l'équipe du Tremplin, une demande de micro crédit personnel à l'emploi, via l'ADIE. Au printemps 2010, il obtient le prêt qui lui permet l'achat d'une voiture d'occasion.

Mr V., depuis son arrivée à Tremplin, a été associé à plusieurs réunions (revue de direction, réunions sur les risques professionnels) où il a pu largement exprimer son expérience de salarié en parcours d'insertion et faire connaître les besoins en matière de sécurité et de démarche qualité.

Suite à des heures de mise à disposition négocié par le Tremplin, Mr V. a eu l'opportunité de signer un contrat à durée déterminé dans une Maison familiale et Rurale, ou il est encore employé aujourd'hui.

Le Tremplin, à Castanet Tolosan au 05 61 81 90 41 ou par mail castanet@letremplin31.com

www.letremplin31.com



#### PHARMACIES DE GARDE

Janvier 2011	
01 : Pharmacie Popineau : 7 avenue de Toulouse à Castanet :	05.61.27.77.69
02 : Pharmacie Popineau : 7 avenue de Toulouse à Castanet : 09 : Pharmacie Occitane : 5 avenue d'Occitanie à Ramonville :	05.61.27.77.69 05.61.73.22.82
16 : Pharmacie Dubois : 31 chemin de l'Eglise à Auzeville :	05.61.73.46.92
23 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou :	05.34.66.29.01
30 : Pharmacie Buisson : Place Pablo Picasso à Ramonville :	05.61.73.40.30
Février 2011	UE EMERTES
<ul><li>06 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet :</li><li>13 : Pharmacie du Lauragais, 24 Avenue du Lauragais à Castanet :</li></ul>	05.62.19.11.60 05 61 27 75 85
20 : Pharmacie du Lauragais, 24 Avenue du Lauragais à Castanet .	05.61.73.31.57
27 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville :	05.61.75.92.56
Mars 2011	
06 : Pharmacie Tolosane : 20 avenue Tolosane à Ramonville :	05.61.73.20.71
<ul><li>13 : Pharmacie Fedou : 5 place Clémence Isaure à Castanet :</li><li>20 : Pharmacie Popineau : 7 avenue de Toulouse à Castanet :</li></ul>	05.61.27.86.53 05.61.27.77.69
27 : Pharmacie Occitane : 5 avenue d'Occitanie à Ramonville :	05.61.73.22.82
Avril 2011	
03 : Pharmacie Dubois : 31 chemin de l'Eglise à Auzeville : 10 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou :	05.61.73.46.92 05.34.66.29.01
17 : Pharmacie Buisson : Place Pablo Picasso à Ramonville :	05.61.73.40.30
24 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet :	05.62.19.11.60
25 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet :	05.62.19.11.60
Mai 2011	
01 : Pharmacie Tolosane : 20 avenue Tolosane à Ramonville :	05.61.73.20.71
08 : Pharmacie Fedou : 5 place Clémence Isaure à Castanet : 15 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville :	05.61.27.86.53 05.61.75.92.56
22 : Pharmacie Occitane : 5 avenue d'Occitanie à Ramonville :	05.61.73.22.82
29 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville :	05.61.73.31.57
Juin 2011	
02 : Pharmacie Dubois : 31 chemin de l'Eglise à Auzeville :	05.61.73.46.92
<ul><li>05 : Pharmacie Dubois : 31 chemin de l'Eglise à Auzeville :</li><li>12 : Pharmacie du Lauragais, 24 Avenue du Lauragais à Castanet :</li></ul>	05.61.73.46.92 05 61 27 75 85
13 : Pharmacie du Lauragais, 24 Avenue du Lauragais à Castanet :	05 61 27 75 85
19 : Pharmacie Popineau : 7 avenue de Toulouse à Castanet :	05.61.27.77.69
26 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou :	05.34.66.29.01

Pour d'autres secteurs : RésoGardes appelez le 3237

Photo de couverture : Alexia MONDOT